

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8769>

# Au journal officiel du 23 juin 2020

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 23 juin 2020

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

## **Adaptation de l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 | Sécurisation de l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et report des élections consulaires**

# **Concours & examen professionnel**

Décret n° 2020-762 du 22 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 [NOR : CPAF2014374D](#)

Afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire, le décret permet les adaptations des voies d'accès à la fonction publique conduisant à supprimer des épreuves orales ou à les remplacer par des épreuves écrites. Il prévoit les conditions dans lesquelles les candidats aux concours internes peuvent être admis à concourir en cas de report de ces concours. Il étend le recours à la visioconférence à l'organisation de certains recrutements au tour extérieur, au recrutement des personnels hospitalo-universitaires titulaires et contractuels ainsi qu'aux concours d'accès aux cycles préparatoires de la fonction publique.

# **Elections**

LOI n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires [NOR : INTA2012112L](#)